



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, Mme MULLER Corinne, M. PELLETIER Ludovic, Mme BOURDIN Julie, Mme BEAUFORT Magalie, M. HACHON William, M. AYRAULT Yannick, M LAGAY David, Mme PIED Maryline.

Excusés : M. BOURDIN Jean-François, Mme RAMBAUD Isabelle, M. FRANCOIS Xavier

Absente : Mme GANNE Charlène

Pouvoir : M. BOURDIN Jean-François pouvoir à Ludovic PELLETIER

Secrétaire : M Yannick AYRAULT

Début de la séance à 20 h 35

Nombre total de votants : 9 voix + 1 pouvoir = 10 voix

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2023.

Il est approuvé à la majorité de 10 voix Pour.

DELIBERATIONS

Monsieur BEY, Administrateur provisoire à l'Ehpad les rocs est présent pour expliquer la situation financière de celle-ci.

1 – Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'Ehpad les rocs

L'EHPAD les Rocs, géré par le CCAS de La Peyratte, connaît depuis de nombreuses années diverses difficultés. Il a été placé sous administration provisoire au mois de juillet 2022, pour six mois, disposition qui a été renouvelée, pour six nouveaux mois le 10 janvier 2023 jusqu'au 10 juillet 2023.

Les déficits d'exploitation accumulés, au cours des années, ont retenti sur la trésorerie et les tensions se sont fait ressentir à l'automne 2021. En Décembre 2021, le CCAS a, par délibération, sur proposition de la Directrice de l'établissement, en accord avec le Président, délibéré pour contractualiser une « ligne de trésorerie » auprès du Crédit Agricole, dans les conditions suivantes :

- EURIBOR + 1,10 %

Celle-ci a été remboursée le 7 décembre 2022.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'administrateur provisoire, disposant toutefois de pouvoirs étendus, à renouveler le contrat établi précédemment entre l'EHPAD et le Crédit Agricole, dans les conditions qui suivent :

- Montant de financement maximum : 85 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux : EURIBOR (moyenné sur 3 mois) + 1,10 %
- Mise à disposition : gratuité par crédit d'office
- Décompte des intérêts : mensuellement à terme échu
- Intérêts payables au terme de chaque trimestre
- Frais de dossier 0,10 % du plafond de la ligne de trésorerie avec un minimum de 150 €
- Commission d'engagement : 0,15% du plafond de la ligne de trésorerie soit 127,50 €
- Remboursement du capital à terme échu, au plus tard à l'échéance finale

L'offre est valide jusqu'au 24 février 2023 (elle a été éditée par le Crédit Agricole le 2 février).

Après discussion et pour la prise de décision, Monsieur Jean-Claude GUERIN n'a pas souhaité participer.

Monsieur L'administrateur sollicite l'assemblée à l'autoriser à signer l'ouverture de cette ligne de trésorerie pour l'Ehpad les rocs.

Après en avoir délibéré par 9 voix POUR le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'Administrateur à signer tous documents relatifs à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'Ehpad les rocs.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 7 MARS 2023

FIN DE SEANCE A 22 H 30